

PAR BASTIEN SCORDIA

24 mai 2023, 17:00, mis à jour le 25 mai 2023, 10:25

Serge Bricchet : “Le report de la réforme de la complémentaire santé peut constituer une opportunité”

Le président de la Mutualité Fonction publique (MFP), l'union des mutuelles de fonctionnaires, revient pour *Acteurs publics* sur le report d'un an de la mise en œuvre de la complémentaire santé des agents de l'État. Si ce recul ne le surprend pas, il constitue à ses yeux une “opportunité” pour avancer sur la question de la prévoyance. “*La protection sociale des agents publics devrait être abordée de façon globale*”, souligne-t-il.



Lors du premier comité de suivi de l'accord interministériel de janvier 2022 sur la protection sociale complémentaire des agents de l'État, le 15 mai, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a annoncé le **report d'une année de l'entrée en vigueur des premiers contrats en santé**. Que vous inspire ce report ?

Nous n'avons pas forcément été surpris, dans le sens où nous sentions que les pouvoirs publics allaient se donner un petit peu de temps pour achever cette réforme de la complémentaire santé des agents publics. Nous n'en sommes pas non plus surpris au vu de la façon dont le chantier de la protection sociale complémentaire a été engagé. Il a été instruit en saucissonnant les groupes de travail et les sujets. Cela a débuté par la complémentaire santé, puis le sujet de la prévoyance a commencé à être abordé, ainsi que celui des solidarités ou des dispositifs d'accompagnement. On rejoint ici la difficulté que nous pointons du doigt depuis des années : la protection sociale des agents publics n'est pas abordée de façon globale, alors qu'elle devrait l'être !

Pourquoi pensez-vous qu'il faut aborder cette protection sociale de façon globale ?

On se trouve avec une problématique de taille aujourd'hui, avec des travaux qui stagnent sur la prévoyance. On aurait dû en parler bien plus en amont. La réforme se serait organisée de façon plus satisfaisante si tous les sujets avaient été posés sur la table dès le début des négociations, et notamment la prévoyance. Le report de la mise en œuvre des contrats en santé peut néanmoins désormais constituer une opportunité pour régler certaines problématiques propres à la santé et, surtout, pour discuter et avancer sur le sujet de la prévoyance. La santé doit être couplée à une prévoyance complémentaire solide (autour des risques "santé", "invalidité" et "incapacité") pour que les risques courts et longs soient pleinement mutualisés.

L'individualisation dans la prise en compte des risques pourrait avoir de graves répercussions sur les parcours de vie des agents.

Quelles sont ou pourraient être les conséquences, pour les agents publics, d'une absence d'avancées sur la prévoyance ?

Elles sont nombreuses. Les agents publics risquent d'en pâtir et d'être les perdants de l'absence de construction d'une logique de contrat global alors qu'ils sont aujourd'hui

exposés à de fortes contraintes. Cela peut aussi conduire à une régression de leurs droits actuels. Si les contrats de prévoyance sont par exemple facultatifs, certains agents vont s'estimer suffisamment couverts en santé et ne vont pas se couvrir en prévoyance. L'individualisation dans la prise en compte des risques pourrait avoir de graves répercussions sur les parcours de vie des agents.

Et il y a aussi la réforme des retraites, qui entrera en vigueur dans quelques mois...

Cette réforme et le report de l'âge légal de départ à la retraite [*de 62 à 64 ans, ndlr*] renforcent encore plus l'urgence d'avancer sur le sujet de la prévoyance. Le recul de l'âge légal risque en effet d'aggraver la sinistralité dans la fonction publique en entraînant davantage d'arrêts de travail de longue durée et de situations d'invalidité ou encore de décès précoces.

Propos recueillis par Bastien Scordia